

Une facture est établie en début d'année mais le règlement peut en être mensualisé.

	<b>Année scolaire (sept. - juin)</b>
<b>Droits d'inscriptions</b>	<b>150 €</b>
<b>Assurance scolaire</b> (si attestation RC et Accidents non fournie au 1er septembre)	<b>20 €</b>
<b>Frais de scolarité</b>	
Collège (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	3 750 €
Lycée (2 <sup>nd</sup> à Terminale)	4 450 €
<b>Frais d'internat (chambre et repas)</b>	
Interne de semaine Collège - Lycée	6 030 €
Interne complet (7/7) Collège - Lycée	6 990 €
<b>Réductions (non cumulable avec d'autres réductions)</b>	
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	-15 % des frais de scolarité
Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant	-20 % des frais de scolarité
A partir du 4 <sup>ème</sup> enfant	-25 % des frais de scolarité
<b>Autres frais pour les internes</b>	
Caution livre collègue	40 €
Caution chambre de l'internat <sup>1</sup>	250 €
Transport aux examens du Bac (1 <sup>e</sup> et Terminale)	150 €
Acompte réservation (non remboursable si désistement)	130 € (déduit de la facture)
<b>Prestations optionnelles pour les internes</b>	
Supplément pour chambre individuelle (uniquement si disponible)	2 400 €
Carte d'élève à refaire (perdue ou cassée)	10 €

- Mode de paiement : Prélèvement automatique. Pour tout autre moyen de paiement, s'approcher de la comptabilité.
- Les changements de régime sont possibles en cours d'année. Toutefois, tout mois entamé est dû en totalité. Les régulations (avoir, facture supplémentaire) sont faites en fin de mois.
- Si vous souhaitez régler en 10 mensualités (de septembre à juin), une autorisation de mandat de prélèvement sera à remplir et signer.
- Une ristourne de 2% sur le coût de l'écolage est accordé pour tout paiement comptant de la facture avant le 10 septembre.
- Tout départ anticipé sera remboursé proportionnellement, moins 150 € de frais administratifs.
- Les internes dont les parents ou le tuteur légal ne sont pas résidents dans un pays membre de l'Union européenne ou de la Suisse doivent s'acquitter de la totalité de leurs obligations financières au début de l'année.

<sup>1</sup> La caution est rendue en fin d'année scolaire selon l'état des lieux de la chambre